

Le massif et les gorges du Gardon constituent un espace naturel exceptionnel. Nul ne peut rester indifférent aux paysages dessinés par le Gardon qui a creusé dans le calcaire des gorges étroites et profondes.

Plusieurs espèces rares et protégées y trouvent refuge et nourriture. De curieuses créatures s'abritent dans les cavités présentes le long du canyon : les chauves-souris.

21 espèces ont été recensées dans les Gorges du Gardon parmi les 33 existantes en France métropolitaine.



Des mammifères **étonnants...**

Les chauves-souris sont de petits mammifères volant de la famille des Chiroptères. Le terme vient du grec "Chiro" qui désigne les doigts et "ptère" les ailes. Leurs doigts allongés et reliés par une membrane de

> peau souple leur permettent de voler habilement et rapidement (et de dépasser parfois les 50 Km/h).

Pour se déplacer et se nourrir dans l'obscurité, les chauves-souris disposent d'un outil de "vision" acoustique :

Elles émettent des sons inaudibles et analysent l'écho de ces sons renvoyés par les différents éléments qui composent leur environnement : obstacles, proies...



Un appétit gargantuesque!

A l'heure où les hirondelles cessent leur bal, les chauves-souris s'éveillent et prennent le relais.

Bien qu'elle ne soit pas bien grosse (3,5 à 76 g pour une envergure de 18 à 50 cm suivant l'espèce), une chauve-souris peut avaler un tiers de son poids en insectes au cours d'une nuit. Un Murin de Daubenton peut avaler 60000 moustiques en une année soit près de 1,5 Kg. Elles participent ainsi à la régulation des populations d'insectes. Elles ne cherchent ni à s'accrocher dans les cheveux des jeunes filles ni à sucer le sang du premier venu, tout cela n'est que légende! Elles ne sont friandes que d'insectes!



Essaim de Minioptères de Schreibers - Les colonies peuvent atteindre plusieurs milliers d'individus

Le Murin de Capaccini chasse au dessus des plans d'eau

Le Rhinolophe euryale chasse préférentiellement en lisière de forêt et de haie.

Des espèces protégées

Toutes les espèces de chauves-souris sont protégées au niveau national par la loi du 10 juillet 1976 et au niveau européen. La destruction, la capture, la manipulation, le transport...des chauves-souris et la destruction délibérée de leurs gîtes sont interdits.

Attention fragiles!

Quand vient l'hiver et que les insectes se font rares, les chauves-souris retournent au fond de leurs gîtes et entrent en hibernation jusqu'au printemps. C'est durant cette période qu'elles sont les plus vulnérables.

Plusieurs facteurs leur permettent de passer l'hiver. Elles entrent en léthargie dès les premiers froids et vivent sur les réserves de graisse accumulées durant l'automne. Leur rythme cardiaque passe de 600 à 15 pulsations par minute et la température de leur corps de 40°C à pratiquement 0°C. Elles peuvent

également réaliser des apnées de 90 minutes !

Durant cet hivernage, tout dérangement (bruit, éclairage, passage à proximité) entraîne une surconsommation de leur réserve de graisse menacant leur survie.

Dans les gorges du Gardon les chauves-souris sont également victimes de la disparition et de la surfréquentation de leurs gîtes de mise bas.
Certains pesticides utilisés pour traiter les cultures, charpentes et zones humides (démoustication) peuvent également intoxiquer ces espèces.
Face à ces menaces, leur faible taux de reproduction (un seul jeune par an) n'est pas suffisant pour assurer la pérennité des différentes espèces





Une année chez les

chauve-souris

Les chauves-souris ont un cycle annuel particulier marqué par une période d'activité (mars à novembre) et une période de repos, appelée hibernation (novembre à mars).

Elles n'occupent généralement pas les mêmes gîtes au cours de ces deux périodes. Il est même courant qu'une chauve-souris utilise au moins 4 gîtes différents au cours d'une année : gîte d'hibernation, gîte de transit printanier, gîte d'estivage ou de reproduction et gîte de transit automnal et d'accouplement.



Printemps

Mars à mai

Réveil, reconstitution des réserves, gestation et transit vers les gîtes de mise-bas.

Eté

Mai à juillet Mise-bas.

des jeunes.





Septembre à décembre

Activité de chasse intensive (afin de constituer des réserves de graisse), accouplements et transit vers les gîtes d'hibernation.



Hiver

Décembre à mars Hibernation.





Le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon (S.M.G.G.) et ses partenaires, dont le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon, assurent la conservation des chauves-souris au niveau régional.

Il mène plusieurs opérations pour :

- assurer leur préservation en protégeant physiquement ou réglementairement certaines cavités et en établissant des conventions de gestion avec des propriétaires :
- mieux les connaître en effectuant un suivi des populations, en étudiant leur régime alimentaire et en réalisant des suivis télémétriques :
- informer et sensibiliser les scolaires dans le cadre d'animations et le grand public en participant à la nuit européenne de la chauve-souris ou à travers des articles de presse et des expositions.

Pour participer à la préservation des chauves-souris des Gorges du Gardon, n'hésitez pas à contacter le S.M.G.G.

Syndicat Mixte d'Aménagement, de Protection et de Mise en Valeur du Massif et des Gorges du Gardon

2 rue de la Pente – 30190 STE ANASTASIE Tél: 04.66.03.62.59 / Fax: 04.66.03.62.73 E.mail: sm.gorgesdugardon@wanadoo.fr















La réalisation de cette plaquette s'inscrit dans le cadre du programme LIFE Nature "Conservation de trois Chiroptères cavernicoles dans le sud de la France" coordonné par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères. Pour plus de renseignements, visitez le site : http://www.sfepm.org/LifeChiropteres





Les chauves-souris des Gorges du Gardon

